

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

COMMUNE de
SAINT CHRISTOPHE VALLON

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
15	15	15

Séance du 03 juin 2020

- date convocation
28 mai 2020

L'an deux mille vingt,
et le trois juin à 20 heures 30,
le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session
ordinaire, à la salle des fêtes de Saint-Christophe-Vallon, sous la
présidence de Christian GOMEZ, Maire.

Présent(s) : GOMEZ, BELLEC, LANZA, DELTOUR, VEYRIER,
CERNEAUX, BRACHET, DELCUZOUL, DARSEZ, BIRUOL, BELET,
LEMARECHAL, FLAUSS, ROBERT, FRANQUE

Absent(s) : -

Secrétaire : M. LANZA

Objet : Subvention de fonctionnement à l'Ecole privée Sainte-Marie des Prés
DCM 2020 06 03 09

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il est attribué chaque année une subvention à l'Ecole Sainte Marie des Prés pour couvrir les frais de personnel de service, de chauffage et de fournitures scolaires.

Il évoque la convention signée en date du 1^{er} février 2019 pour les années 2019, 2020, et 2021 qui fixe le montant et les modalités de versement de cette subvention.

Pour l'année 2020, une participation de 532.93 € est versée par enfant domicilié sur la Commune de Saint-Christophe-Vallon et scolarisé le jour de la rentrée scolaire, soit un montant total de 12 790,32 €, versé fin avril pour 24 enfants.

Dans le cadre de la crise sanitaire due à la COVID 19, l'Ecole Sainte-Marie des Prés, n'ayant pas pu assurer toutes les manifestations prévues, a demandé un versement anticipé. Le conseil ne pouvant se réunir dans ce contexte, il a été versé, par certificat administratif, une subvention identique à celle versée en 2019, soit 11 724,46 € conformément aux directives de la direction générale des finances publiques.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE : de verser une subvention totale de 12 790,32 € dont 11 724,46 € ont été déjà versé comme énoncé ci-dessus.

DIT : que cette dépense sera inscrite au budget 2020, article 6574

Résultat du vote
Pour : 13
Contre : 1
Abstention : 1

Fait et délibéré les jour, mois et an
susdits.

Pour extrait conforme,

Acte rendu exécutoire
après transmission en Préfecture
par voie dématérialisée

Le 09/06/2020

et publication ou notification

Du 09/06/2020

Le Maire,
Christian GOMEZ

Le Maire
Christian GOMEZ
Dématérialisé